



# Moustique tigre

**METTONS-LE AU SEC !**

Prévenir, se protéger, combattre

Le Département  
proche de vous

**LOT**  
LE DÉPARTEMENT



## Comment le reconnaître ?

*Aedes albopictus* est un moustique diurne de taille inférieure à une pièce de 1 centime d'euro. Peu visible, il porte le surnom de « moustique tigre » donné par son agressivité et ses rayures noires et blanches. Il pique à l'extérieur et principalement au lever et la tombée du jour.

## Pourquoi le combattre ?

Ce moustique est vecteur de maladies qui peuvent avoir des conséquences graves sur la santé, telles que le virus de la dengue, du chikungunya ou du zika.



Présent depuis des années en Asie du Sud-Est, il s'est implanté dans l'hexagone au début des années 2000. **Il est aujourd'hui présent dans de nombreux départements, dont le Lot.**



Si vous pensez avoir détecté la présence de ce type de moustique, rendez-vous sur le site [www.signalement-moustique.fr](http://www.signalement-moustique.fr)

## Comment éviter son développement ?

La meilleure des préventions consiste à **ELIMINER LES EAUX STAGNANTES**, chez soi et autour de chez soi. En effet, les moustiques ont une phase de développement aquatique (larves et nymphes) de 7 jours minimum. Chaque moustique, d'une espérance de vie de 3 semaines, pond jusqu'à 100 œufs par ponte. Bien souvent, ces moustiques ne volent pas à plus de 150 mètres du point d'eau où ils sont nés.



### IL EST DONC NÉCESSAIRE DE :

- vider les soucoupes des pots de fleurs ou les remplir de sable ;
- supprimer ou vider régulièrement les petits récipients pouvant contenir de l'eau dans les jardins (arrosoirs, matériel de jardin, pneus, bâches plastiques, jeux d'enfants, pieds de parasol, etc.) ;
- rendre les bidons de récupération d'eau de pluie inaccessibles aux moustiques (les couvrir d'une moustiquaire ou d'un tissu fin) ;
- remplacer l'eau des objets lestés par du sable ;
- curer, déboucher ou réparer les gouttières obstruées ou avec défaut de pente ;
- chlorer ou introduire des poissons prédateurs de larves (poissons rouges, gambusies...) dans les bassins d'ornement ;
- en cas de stagnation d'eau pluviale, sous les dalles de terrasses sur plots ou dans les regards d'eaux pluviales : assécher (pomper l'eau à l'aide d'un aspirateur à eau...) ou traiter régulièrement l'eau à l'aide de produits anti larvaires agréés ou à défaut avec du chlore.

## Comment se protéger des piqûres ?

Après avoir pris toutes les dispositions pour réduire les points d'eau, il est utile aussi, en certaines circonstances, de se protéger des piqûres, en priorisant les actions qui ne nécessitent pas l'usage de produits phytosanitaires.

- Je porte des vêtements couvrants et amples.
- Je ventile, dans la mesure du possible, pour un effet d'éloignement mécanique.
- Si j'en dispose, j'allume la climatisation : les moustiques n'apprécient pas les endroits frais.
- J'applique sur ma peau, si nécessaire, un produit anti-moustiques, surtout la journée, après avoir demandé à mon médecin

ou pharmacien son utilisation (surtout pour les enfants et femmes enceintes).

- J'utilise des moustiquaires (de lit, de berceau, de portes ou de fenêtres), de préférence imprégnées, et penser à vérifier leur intégrité ;
- Je limite les activités en extérieur aux heures où le moustique tigre est le plus actif, c'est-à-dire en fin d'après-midi, au crépuscule et à l'aube.
- Si je reviens d'une zone tropicale, je suis particulièrement vigilant. En cas de fièvre brutale ou modérée, de douleurs articulaires ou de courbatures, voire d'éruptions cutanées (pour le zika), je consulte mon médecin.

Pour plus d'infos :

[www.social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement](http://www.social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement)

[www.signalement-moustique.fr](http://www.signalement-moustique.fr)

Le Département du Lot et l'État (Préfecture, ARS, Cire) ont mis en place un comité de pilotage chargé de suivre le plan de lutte contre la prolifération de ce moustique. Le Département du Lot finance les démarches de surveillance, de prévention et de lutte anti-vectorielle.



**LOT**  
LE DÉPARTEMENT

Avenue de l'Europe - Regourd  
BP 291 - 46005 Cahors cedex 9

Tél. 05 65 53 40 00

[www.lot.fr](http://www.lot.fr)

